

Les pompiers mis à la porte

Créé le 18/11/2013 à 06h56 -- Mis à jour le 18/11/2013 à 06h56



Les pompiers mis à la porte C. VILLEMMAIN / 20 MINUTES (ARCHIVES)

Justice Sud conteste les modalités de vente des logements de fonction

Le bras de fer, qui oppose le syndicat Sud au Sdis du Rhône au sujet des logements de fonction, se poursuit devant la justice. Le tribunal administratif doit examiner ce lundi en référé la requête déposée par l'organisation syndicale contre une délibération du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône (Sdis). Cette dernière, datée du 28 juin 2013, entérinait le prix et modalités de vente de trois immeubles de 250 logements et d'un terrain aux bailleurs sociaux Grand Lyon Habitat et Opac du Rhône.

«Un cadeau aux bailleurs»

Le syndicat souhaite ainsi obtenir la suspension de cette délibération qu'il juge illégale. «Pour vendre ces biens au privé, le Sdis aurait dû les désaffecter et les déclasser. Or il ne l'a pas fait», explique Rémy Chabbouh, délégué Sud SPP, qui s'étonne aussi du prix de vente fixé. Le patrimoine expertisé par France Domaine à 28, 2 millions d'euros serait cédé à 18, 9 millions. «Or vendre au rabais s'apparente à un cadeau fait aux bailleurs, ce qui est interdit», estime Guy Froment, de Sud.

Au-delà des modalités de la vente, le syndicat tient également à alerter sur ses conséquences pour les pompiers. Sur les 80 agents occupant un logement de fonction, 64 souhaitent rester au-delà du 1er janvier 2014. Ils devront dès lors s'acquitter d'un loyer auprès des bailleurs. «Cela va être compliqué pour les familles et particulièrement pour 12 d'entre elles qui ne pourront pas payer.

Elles étaient assurées, par un arrêté, de pouvoir rester dans leur logement de fonction jusqu'en 2019, 2020. Elles demandent juste au Sdis de tenir ses engagements», ajoute Rémy Chabbouh. «Personne ne sera laissé au bord du chemin, assure le colonel Serge Delaigue», directeur du Sdis, estimant avoir fait un travail considérable avec les agents depuis l'annonce de la vente il y a 18 mois. «Nous avons fait en sorte qu'ils puissent rester dans leur logement quels que soient leurs revenus. Nous nous portons caution. Et j'ai reçu les 12 agents en situation délicate afin de trouver des solutions pour les aider», précise-t-il.

Elisa Riberry

■ Heures supplémentaires

Pour bénéficier d'un logement à la Croix-Rousse, Villeurbanne, Gerland ou à la Duchère, les agents devaient travailler 1 000 heures de plus par an. Cet accord a été jugé contraire au droit européen et annulé en janvier. Ils font toujours des heures en plus mais à un niveau plus raisonnable.